

la Médiathèque de Val d'Oingt

ancienne médiathèque du Bois-d'Oingt et évolution vers commune de Val d'Oingt

Population desservie : 4000 habitants, dont 2600 habitants au Bois-d'Oingt.

Population scolaire : 1400 élèves, dont 1200 élèves au Bois-d'Oingt (niveaux école maternelle, école élémentaire ; collège).

Présentation générale : Le rôle des bibliothèques : Un rôle culturel et social

Dans les communes rurales, les médiathèques constituent le principal (et souvent le seul) équipement culturel. Elles assurent un rôle de diffusion de la culture auprès de tous les publics. Les personnels et les équipes de bénévoles sont des médiateurs qui donnent accès au livre et à la lecture transmettent l'information, organisent des manifestations dans tous les domaines de la culture et contribuent à créer des liens entre les différentes catégories de la population. Les réseaux qui se créent entre les différentes médiathèques d'un territoire permettent d'améliorer les services rendus et de diffuser plus largement l'accès aux manifestations (expositions, lectures, théâtre, concerts...).

L'accès numérique aux catalogues, mais aussi à des ressources variées (textes, revues, musique, images, ...) ont fait entrer depuis quarante ans les bibliothèques dans une ère nouvelle sans pour autant diminuer l'intérêt d'avoir des lieux « Bibliothèque » attractifs, confortables et de qualité.

Equipements culturels, la deuxième fonction des bibliothèques est leur rôle social et de sociabilité. Ce sont des lieux publics ouverts à tous les âges et toutes les catégories sociales. Sortir de chez soi, rencontrer d'autres personnes, se découvrir de nouveaux centres d'intérêt, trouver des endroits tranquilles pour lire ou travailler, utiliser de beaux mobiliers confortables, des matériels récents et performants : c'est un luxe auquel chacun peut avoir accès.

Les bâtiments Bibliothèque au 21e siècle : Un sujet d'actualité

« En France et dans le monde, il ne s'est jamais autant construit ou aménagé de bibliothèques publiques. Si les pays anglo-saxons et nordiques ont depuis le 19e siècle une large avance sur la France et les pays du sud de l'Europe, ces derniers ont l'avantage de créer aujourd'hui des établissements en prise directe avec les moyens technologiques actuels.

Les grandes villes en France, en sont à leur deuxième ou troisième génération de bâtiments de bibliothèque, relayés par d'autres bâtiments dans les quartiers, qui ne sont plus seulement des annexes mais de vraies bibliothèques avec tout le prestige et toutes les activités associées. La Métropole de Lyon comporte également tout un réseau d'équipements dans les communes de la couronne, les villes de 5 000 à 10 000 habitants donnant priorité à de nouveaux équipements culturels dans lesquels la médiathèque tient le

rôle principal (ex : Craponne, Chaponost, Limonest, Dardilly...). Ces constructions ou aménagement doivent respecter des normes en surface, en accessibilité, en nombre de personnels nécessaire à leur fonctionnement.

Malheureusement, toutes les études statistiques récentes montrent que les communes rurales sont loin d'avoir, à population égale, la même qualité d'équipements : pour les bibliothèques, elles ont moitié moins de m2 par habitant, de personnels par habitants et de crédits de fonctionnement par habitant (Voir études nationales de 2018 et départementales pour le Rhône). »

Au minimum, chaque commune rurale ayant un collège devrait avoir une médiathèque communale ou intercommunale de bon niveau, afin de donner les mêmes chances de réussite aux jeunes ruraux qu'à ceux des villes ou communes suburbaines.

Dans la Communauté de Communes Beaujolais Pierres dorées, c'est le cas (ou presque) pour Anse (7 000 habitants), pour Chazay- d'Azergues (5000 habitants) et Châtillon- d'Azergues-Chessy (2 000 h + 1 800 habitants). Ce n'est pas le cas pour Val d'Oingt et ses 4000 habitants, faute d'un lieu adapté et accessible.

Des démarches effectuées en 2018 pour Val d'Oingt (sans suite ?)

à l'initiative de Marie-France Rochard- *récit des évènements*

Pour avoir davantage d'informations et monter un dossier, je contacte en février la Direction des Affaires culturelles à Lyon: je sais qu'il est possible d'obtenir des subventions du Ministère de la culture, pour 30% du montant des travaux. D'autres subventions sont attribuées par le Ministère de la culture pour les achats de mobiliers. Des exemples de réalisations récentes dans le département du Rhône me sont citées au téléphone et les budgets nécessaires évoqués. Un rendez-vous demandé à la DRAC pour les responsables de Val d'Oingt, est fixé le 26 mars 2018. Divers responsables de la commune sont sollicités pour participer à ce rendez-vous destiné à explorer ce dossier (Paul Périgeat, maire de Val d'Oingt, Véronique Montet, maire déléguée du Bois-d'Oingt, Jean- Michel Dumont, responsable de la commission finances, Antoine Duperray, conseiller départemental et président de la commission culture de Val d'Oingt). Antoine Duperray est prêt à participer à ce rendez-vous, destiné à explorer les moyens financiers et connaître la procédure. A noter que le département est responsable des réseaux de lecture publique et des médiathèques départementales.

La DRAC rappelle, avant le rendez-vous, pour proposer de **venir sur place au Bois-d'Oingt, avec un architecte spécialisé afin d'examiner les possibilités de la Maison Pichat.** Le bâtiment qui va être mis en accessibilité, serait-il adapté ? Il faudrait réaliser cette analyse, si possible avant les débuts de travaux du toit pour pouvoir intégrer cette dépense dans les 30% de subvention apportés par le Ministère de la Culture.

La démarche est proposée en commun avec les responsables de la Médiathèque départementale et le jour proposé **le 19 avril 2018**.

Deux jours avant, Paul Périgeat demande à Antoine Duperray d'annuler ce rendez-vous, Il n'y a pas de projet de bibliothèque au Bois-d'Oingt. Georges Chaverot certifie que la médiathèque actuelle, place de l'ancienne église, est accessible PMR et qu'il a fait signer l'APAVE. (en réalité l'APAVE a signé pour l'ancienne église et uniquement pour les travaux réalisés lors du chantier de 2012-2014, qui ne concernaient pas la mise en accessibilité de la médiathèque). J'annule avec regret et une grande déception ce rendez-vous, ce qui nous prive d'avis compétents et gratuits. Ce dossier aurait pu avancer et la commune aurait eu une estimation solide.

Rappel des normes pour construire ou aménager un bâtiment de bibliothèque :

La population du village + la population des villages voisins qui n'ont pas de médiathèque et utilisent la bibliothèque (37% inscrits actifs au Bois-d'Oingt, n'habitent pas l'une des 3 communes de Val d'Oingt, soit environ 250 personnes). 0,07 m² par personne sont nécessaires pour les locaux bibliothèque, soit environ 300 – 400 m². En plus, des locaux d'expositions et d'activités culturelles. La maison Pichat a 300 m² avec son étage de combles, et les dépendances, environ 300 m², y compris le garage.

A défaut d'utiliser la maison Pichat, la médiathèque nécessiterait un bâtiment neuf sur un terrain à acheter. Ce terrain n'est pas localisé dans le PLU en cours de fin de préparation. Prévoir un terrain avec une voirie d'accès réglementaire et peu de pente pour les personnes âgées.

Situation actuelle de la médiathèque municipale de Val d'Oingt.

L'informatisation est complète au Bois-d'Oingt sur le matériel et le logiciel du Bois-d'Oingt. Les deux bibliothèques de Saint-Laurent et d'Oingt utilisent un autre logiciel. Une commande a été passée pour étendre le logiciel du Bois-d'Oingt aux autres communes. Un chantier pour début 2020. Il faut intégrer les notices des ouvrages et réinscrire les lecteurs.

La médiathèque ne dispose que d'un poste de catégorie C, pour 16 heures par semaine.

Le bâtiment du Bois-d'Oingt ne répond pas aux normes d'accessibilité et ne peut pas être aménagé. Il a 120 m² répartis sur 4 niveaux séparés par des escaliers (voir dossier spécial).

Lors de la réunion de concertation tenue le 3 octobre en présence de deux responsables de la médiathèque départementale, des questions ont été posées pour évaluer les moyens qui seraient nécessaires à Val d'Oingt, commune nouvelle.

Une commune de 4 000 habitants devrait avoir deux postes de personnels spécialisés de bibliothèque dont un de catégorie B.

On estime **les dépenses d'achats de documents imprimés (revues + ouvrages) à environ 2 € par** habitant, soit 8 000 euros pour 4000 habitants. Ajouter les lecteurs potentiels extérieurs ?

Pour les achats de médias et musique, sons, ajouter 1€ par habitant (= 4 000€), mais la médiathèque **n'en achète aucun, faute de place et de moyens.**

A ces 8000 euros devraient s'ajouter **les budgets pour les dépenses de fournitures (étiquettes, couverture, encre, papier...) et matériels informatiques, mobiliers ... et les dépenses liées aux animations et manifestations culturelles.**

Ce point a été fait pour être mis à disposition des prochaines équipes municipales qui préparent leur programme.

Rédigé par Marie-France Rochard,

Conservatrice générale des bibliothèques, conseillère municipale et conseillère communautaire de la CCBPD